



## Tentative de prélèvement d'une somme contestée = vol ?

Par **jope004**, le **22/03/2011** à **23:30**

Bonjour,

J'ai un litige avec Orange qui me réclame 440€ que j'estime non dû.

Malgré mes lettres de contestation motivées, Orange a tenté déjà 3 fois de me prélever cette somme sur mon compte bancaire.

Il me semble que cette pratique est assimilable à une tentative de vol et de ce fait je pourrais poursuivre Orange au pénal.

Est-ce aussi simple que ça ?

Je compte déjà poursuivre Orange au tribunal d'instance pour faire constater que la demande est sans fondement et obtenir d'Orange le paiement du solde de mon contrat de téléphonie. Pourrais-je ensuite aller au pénal pour cette tentative de vol qui est liée à la même affaire ?

Par **Domil**, le **22/03/2011** à **23:44**

[citation]Est-ce aussi simple que ça ? [/citation]non. Avez-vous révoqué l'autorisation de prélèvement faite à Orange (et non une simple opposition) ?

Par **jope004**, le **23/03/2011** à **13:32**

Merci pour cette réponse.

Non, je n'ai pas révoqué l'autorisation de prélèvement. J'ignorais que ça se faisait. J'ai juste fait opposition sur les prélèvements de Orange.

Avec quel formalisme faut-il révoquer l'autorisation ?

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **13:34**

Il suffit d'aller à sa banque et de révoquer l'autorisation (ils doivent vous remettre la preuve de cette révocation)

Par **jope004**, le **23/03/2011** à **14:06**

Merci pour cette information !  
On en apprend tous les jours !